

Syndicat Mixte d'Études et de Promotion  
de l'Axe Toulouse-Lyon

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROMOTION DE L'AXE TOULOUSE/LYON

Deb\_15-02\_06

Séance du 23 février 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres statutaires du Conseil Syndical	Présents	Représentés par pouvoir
43 titulaires 39 voix	5 dont 2 titulaires et 3 suppléants	2



### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA RN 88

Le Comité Syndical délibère sans condition de Quorum :

- L'an deux mille quinze, le 23 février, à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mende (48) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

#### Étaient présents :

1. M. Jean-Paul POURQUIER – Président du Conseil général Lozère
2. M. Pierre HUGON - Conseil général Lozère
3. M. Jean-Claude CHAZAL – Conseil général Lozère
4. Mme Régine BOURGADE – Communauté de Communes Cœur Lozère
5. M. Jean-Luc DARGEIN VIDAL – Ville d'Albi

#### Pouvoirs :

1. M. Jérôme GROS – Conseil général Ardèche ayant donné pouvoir à Jean-Claude CHAZAL
2. M. Christian TEYSSÉDRE - Communauté d'Agglomération du Grand Rodez ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER

#### Étaient absents excusés :

1. M. Luc BOURDUGE – Conseil Régional Auvergne
2. M. Michel BERGOUGNOUX - Conseil Régional Auvergne
3. Mme Corinne GIACOMETTI - Conseil Régional Languedoc-Roussillon
4. M. Guy MALATERRE - Conseil général Tarn
5. M. Jean-Paul PEYRAC - Conseil général Aveyron
6. M. Hervé SAULIGNAC – Conseil général Ardèche
7. M. Jérôme GROS - Conseil général Ardèche
8. M. Patrick COUDENE - Conseil général Ardèche
9. M. Jacques GENEST - Conseil général Ardèche

10. M. Jean-Claude FERRET – Conseil général Haute-Loire
11. Mme Madeleine DUBOIS - - Conseil général Haute-Loire
12. M. Georges ZIEGLER - Conseil général Loire
13. M. Jean-Paul DEFAYE – Conseil général Loire
14. M. Marc PETIT - Conseil général Loire
15. M. Jean-François BARNIER - Conseil général Loire
16. M. Hervé REYNAUD - Conseil général Loire
17. M. Christian TEYSSEDE – Communauté d'agglomération du Grand Rodez
18. M. Michel GANTOU - Communauté d'agglomération du Grand Rodez
19. M. Luc FRANCOIS – Communauté d'agglomération Saint-Étienne
20. M. Marc PETIT - Communauté d'agglomération Saint-Étienne
21. M. Jean-Luc DA PASSANO – Métropole de Lyon
22. M. Bruno LEBUHOTEL - Métropole de Lyon
23. M. Jean-Claude MEISSONNIER – Communauté de Commune Cœur de Lozère
24. M. Jean-Michel LATTES – Ville de Toulouse
25. M. Francis GRASS – Ville de Toulouse

**Assistaient également à la réunion :**

1. M. Éric MORATILLE – Directeur Général des Services du Conseil général de la Lozère
2. M. Jean TOGUYENI – Directeur Routes, Transports et Bâtiments Conseil Général Lozère
3. Mme Christine SALANSON - Direction des Routes Conseil général Lozère
4. Mme Aurélie CHARRADE – Direction des Routes Conseil général Lozère
5. M. Olivier COLLON – Association « Oui à la 2 x 2 voies »
6. M. Jean VILLEMAGNE – Président de l'Association « Oui à la 2 x 2 voies »
7. M. PEYRE – Payeur Départementale Lozère
8. Mme Sophie RODOLPHE – Communauté d'agglomération du Grand Rodez
9. M. RICARD – Conseil général de l'Aveyron

**Le Comité Syndical, sur la base du rapport de Monsieur le Président intitulé «Avenant à la convention de mise à disposition de la RN 88» qui suit :**

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

En 2013, une nouvelle convention de mise à disposition de personnel a été signée entre, d'une part, le syndicat mixte d'études et de promotion de l'Axe Toulouse Lyon, et d'autre part, le Département de la Lozère, afin de permettre d'assurer le secrétariat et la comptabilité du syndicat mixte, avec compensation financière du Syndicat mixte au Département de la Lozère. Cette convention prévoit, à l'article 1, la mise à disposition de deux agents administratifs. Le Directeur des Routes, des Transports et des Bâtiments assure l'encadrement des deux agents pour le compte du syndicat.

Dans le cadre de la dématérialisation de la chaîne comptable, lors du comité syndical du 16 octobre 2014, il avait été décidé de donner délégation de la signature électronique à Monsieur TOGUYENI, Directeur des Routes, des Transports et des Bâtiments. Mais il n'est pas nommé dans cette convention. Il est donc proposé de passer un avenant à la convention de mise à disposition de personnel et de modifier l'article 1 de la convention afin que Monsieur TOGUYENI apparaisse nominativement et puisse ainsi signer électroniquement les pièces comptables.

Je vous propose donc de m'autoriser à passer cet avenant et ainsi donner délégation de la signature électronique des actes à Monsieur TOGUYENI, Directeur des Routes, des Transports et des Bâtiments au Conseil général de la Lozère.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**Vu le Code général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon,**

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la décision n°01-2015 du 17 février 2015 constatant l'absence de quorum au comité syndical du 17 février 2015.

A l'unanimité des voix ;

Le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention relative à la mise à disposition de personnel, et ainsi donner délégation de la signature électronique des actes à Monsieur TOGUYENI, Directeur des Routes, des Transports et des Bâtiments au Conseil général de la Lozère.

Le Président

Jean-Paul POURQUIER

